



BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA
SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE PROTECTION SOCIALE DES
EMPLOYES DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. De l'objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle) à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU » lance un **Avis d'Appel d'Offre ouvert national pour la souscription d'une assurance protection sociale de ses employés**. La nature des risques à assurer, la limite des garanties ainsi que les modalités d'évaluations et de qualification des offres sont reprises dans le deuxième partie du Dossier d'Appel d'Offres dont les conditions d'obtention sont mentionnées au point 9 du présent avis d'appel d'offres.

2. Du droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais en général et le Règlement de passation des marchés de la BRB en particulier, disponible sur le site www.brb.bi

3. Des conditions de participation

La participation est ouverte à égalité de conditions à toute Société d'assurance justifiant des capacités techniques, juridiques et financières requises, établie en République du Burundi et remplissant les conditions d'éligibilité prévues à l'article 8 du règlement de passation des marchés de la BRB disponible sur le site web : www.brb.bi.

4. Du financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque.

5. De la période de couverture

L'assurance faisant objet du présent avis d'appel d'offres est destiné à couvrir la période allant du 19 septembre 2025 au 18 septembre 2026.

Toutefois l'assurance des employés qui seront mis à la retraite le 31 décembre 2025 portera sur la période du 19 septembre 2025 au 31 décembre 2025.

6. De la garantie de soumission

L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une Banque agréée au Burundi d'un montant égal à deux millions de Francs Burundi (BIF 2 000 000).

La Banque ne peut pas accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission sera restituée au Soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au Soumissionnaire gagnant qui se désistera.

7. Du délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires à compter de la date de dépôt des offres.

8. De la monnaie de soumission

Le montant de soumission sera entièrement libellé en Francs Burundi. Les montants devront être exprimés toutes taxes comprises.

9. De l'obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout soumissionnaire intéressé auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2ème étage, Bureau n°2.27 ou n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, site web: www.brb.bi, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille Francs Burundi (BIF 50.000) non remboursable relatif à l'achat du DAO, à verser sur le compte n° CC11 634 intitulé « Compte Transit paiement BRB/BIF » ouvert à la BRB.

10. De la présentation des offres

Les offres techniques et financières rédigées en langue française seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Elles seront présentées dans une (1) enveloppe sous pli fermé qui contiendra deux (2) enveloppes intérieures, l'une pour l'offre technique et l'autre pour l'offre financière.

L'enveloppe extérieure portera la mention : « **Offre pour une assurance protection sociale des Employés de la Banque de la République du Burundi** » et ne portera aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Elle sera envoyée à l'adresse suivant :

Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

BP 750 Bujumbura

Téléphone (+257)22 20 40 00

Fax : (+257)22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

11. Du contenu des offres

L'enveloppe contenant les documents administratifs et techniques doit comprendre :

I. De l'offre technique

L'offre technique devra contenir les documents administratifs ainsi que les critères de sélection technique

I.1. Des documents administratifs

Les offres techniques devront contenir les documents administratifs suivants :

- a. Une lettre de soumission signée par une personne ayant le pouvoir d'engager le soumissionnaire accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation ;
- b. Une adresse physique précise et exacte du Soumissionnaire (dénomination de l'entreprise, siège de l'entreprise, numéro de téléphone, email, etc.)
- c. Une garantie bancaire de soumission de deux (2) millions de Francs Burundi (BIF 2 000 000) ;
- d. Une attestation fiscale encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ;
- e. Le numéro d'identification fiscale ;
- f. Une attestation de non-redevabilité à l'I.N.S. S ;
- g. Une attestation de réassurance valide pour l'exercice 2025.

N B : La Banque se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents ci-haut mentionnés.

4

I.2. Des critères de sélection technique

- a. Les bilans et comptes d'exploitation des trois (3) dernières années dûment validés et certifiés par un commissaire aux comptes ;
- b. Indication du chiffre d'affaires déclaré pour les exercices 2022 ; 2023 et 2024. Le cachet de l'OBR fera foi.
- c. Les cinq (5) grands clients dans la branche assurance vie pour les trois derniers exercices;
- d. Les trois (3) grands sinistres indemnisés par an, durant les trois (3) dernières années avec preuve de paiement à l'appui dans l'assurance vie (quittances, ordre de virement ou copies de chèques) ;
- e. Le contrat de réassurance en cours valide dans la branche assurance vie.

II. De l'offre financière

L'offre financière comprendra :

- a. Une lettre de soumission financière,
- b. Un bordereau des prix, Toutes taxes Comprises (TTC)

12. Du dépôt et ouverture des offres

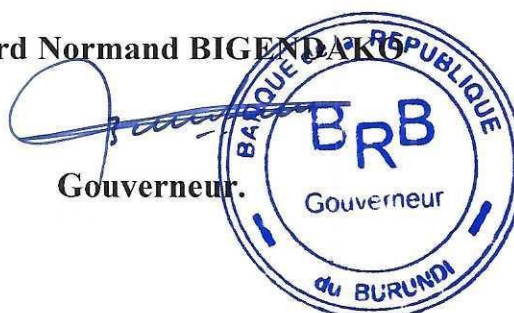
Les offres sous pli fermé devront parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage), au plus tard le 25/08/2025 à 10 h 00. Les offres déposées après ce délai ne seront pas considérées.

L'ouverture des offres techniques aura lieu le même jour à 10 h 30 min dans la salle de réunion de la BRB situé au 5^{ème} étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent

Fait à Bujumbura, le 18 août 2025

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur.